

# Priorité Information

N° 13 JUIN 2022



**Sullyfinance**  
CONSEIL • STRATÉGIE • INVESTISSEMENT

PATRIMOINE :

## LA PHILANTHROPIE



La crise sanitaire continue avec quelques résurgences, en Chine notamment. Viennent s'ajouter les conflits en Ukraine et les arrêts d'approvisionnement d'énergies fossiles par la Russie. Quelques pays ont trouvé un bénéfice à la hausse des prix des matières premières, les cartes du monde semblent redistribuées.

## L'INCERTITUDE CONTINUE

La menace de nouveaux variants et la résurgence de la pandémie semblait être derrière nous, cependant le risque sanitaire s'accroît en Chine. Au-delà des potentielles conséquences sanitaires en France, on peut déjà en ressentir les conséquences économiques. Cette incertitude de l'autre côté du globe déstabilise les chaînes d'approvisionnement et nous fait craindre une augmentation de l'inflation qui

est déjà élevée mais aussi douter des perspectives de croissances. Le sort de l'Ukraine vient lui aussi participer à cette incertitude.

## POSSIBLE EMBARGO ?

Le marché des énergies et plus particulièrement du pétrole et du gaz reste tendu. La Russie a cessé de livrer la Pologne et la Bulgarie en gaz. Cette décision pourrait être généralisée à

d'autres pays européens. En Allemagne, les déclarations se multiplient pour évoquer l'indépendance rapide du pays aux approvisionnements russes en pétrole, ce qui renforce la probabilité d'un embargo européen. Les craintes d'une nouvelle augmentation des prix des énergies pénalisent l'euro et les perspectives des pays européens.

## LES ÉTATS S'ORGANISENT

Pour éviter la « stagflation »<sup>(1)</sup> et un choc récessif trop fort, les États s'organisent. Il a été observé une hausse des salaires aux USA, qui se dessine également en Europe pour venir soutenir la croissance. À noter que cette fois-ci, les banques centrales ne comptent pas monétiser la dette.

## UNE HAUSSE DES PRIX BÉNÉFIQUE

Côté pays émergents, la hausse des prix des matières premières devrait être bénéfique. Le Moyen-Orient et l'Afrique profiteront de la hausse des prix de l'énergie alors que l'Amérique du Sud profitera de la hausse des prix des métaux et des produits agricoles. Pour finir, tous ces changements et contraintes accélèrent le mouvement de dé-globalisation, déjà initié ces dernières années ■

(1) Stagflation: situation économique caractérisée par une croissance de l'activité nulle ou très faible et une inflation. La stagflation s'accompagne en général d'un taux de chômage élevé.



## INVESTISSEMENT

PAR MAYLIS DUBOURG,  
INGÉNIERIE PATRIMONIALE  
ET FINANCIÈRE

# LA RÉFORME DE L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE

En début d'année, la loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante<sup>(1)</sup> est venue réformer le statut de l'Entrepreneur Individuel (EI) en lui offrant un statut unique et plus protecteur.

Rappelons qu'est entrepreneur individuel toute « personne physique qui exerce en son nom propre une ou plusieurs activités professionnelles indépendantes »<sup>(2)</sup>. En 2021, le choix de ce statut était celui de 74 % des créateurs d'entreprise<sup>(3)</sup>.

## DEUX PATRIMOINES DISTINCTS

Désormais, depuis le 15 mai 2022, les entrepreneurs individuels bénéficient d'une séparation de plein droit de leurs patrimoines professionnel et personnel. Cette mesure phare de la réforme s'inscrit dans

la continuité de nombreuses mesures législatives protectrices du patrimoine privé de l'EI (déclaration d'insaisissabilité, création du statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée, insaisissabilité légale de la résidence principale). Parallèlement depuis le 16 février 2022, le statut d'EIRL a disparu, mais ses dispositions subsistent pour les EIRL existants.

## CONSÉQUENCES POUR LES CRÉANCIERS

Avant cette réforme la responsabilité était totale et indéfinie pour l'EI sur l'ensemble de son patri-

moine (hors résidence principale), sans distinction. Les créanciers professionnels avaient donc en cas de défaillance, un droit de gage général<sup>(4)</sup> sur ce patrimoine.

Aujourd'hui, la consécration de la séparation des patrimoines limite le gage des créanciers professionnels au patrimoine professionnel, c'est-à-dire aux biens utiles à l'activité professionnelle.

Il existe deux exceptions : l'EI pourra consentir des sûretés conventionnelles à ses créanciers professionnels telles que des hypothèques, ou le nantissement d'un contrat d'assurance-vie, etc., ou renoncer à cette scission des patrimoines sous conditions de limitation dans le temps et le montant ■

(1) Loi 2022-172 du 14 février 2022, JO du 15 février 2022, entrée en vigueur le 15 mai 2022.

(2) Code de commerce, article L 526-22 nouveau, alinéa 1

(3) 74 % d'EI dont 64 % sous l'option de la micro-entreprise, selon l'INSEE

(4) Code civil, articles 2284 et 2285



# LES FONDIS

Les unités de compte ci-dessous présentent un risque de perte en capital.  
Les performances passées ne préjugent pas des performances actuelles ou futures.

## VARENNE VALEUR A-EUR

La gestion de Varenne Capital Partners repose sur une activité de recherche entièrement propriétaire fondée sur un processus d'investissement structuré et formalisé.

Les équipes de gestion associent quatre moteurs de performance: le Long Actions, socle de la performance de long terme, qui est une sélection individuelle de valeurs d'excellente qualité achetées avec une décote importante, et de trois moteurs de décorrélation et de couverture que sont le Short Actions, l'arbitrage de fusions et acquisitions et les couvertures macroéconomiques. Ces dernières visent à couvrir les risques extrêmes de la poche Long Actions. De cette manière, les équipes parviennent à gérer les opportunités séparément des risques. Cette approche permet à chaque équipe d'investissement de se concentrer sur les meilleures opportunités et les dégage de toute obligation d'investir. Elles restent également à l'écart d'une ou plusieurs stratégies d'investissement, si elles estiment que c'est le choix le plus rationnel. Leur méthode permet aussi de réduire substantiellement le biais émotionnel qui trouble les décisions d'in-

CODE ISIN

FR0007080155 JUSQU'AU 22/04/2022  
LU2358392376 À PARTIR DU 25/04/2022

ÉCHELLE DE RISQUE

4/7

VARENNE CAPITAL

vestissement lorsque l'on demande à une même équipe de générer de la performance à long terme et d'amortir les phases de baisse importante.

Pour réduire l'impact de ces périodes baissières, le budget consacré par Varenne Capital Partners aux stratégies de couvertures macroéconomiques est limité à 1,5 % par an. Elles s'appuient sur son scénario économique pour mettre en place des instruments, ou des transactions, qui présentent un profil rendement/risque asymétrique et l'ajustent en fonction des évolutions de ce scénario ■

### PERFORMANCES NETTES<sup>(1)</sup> AU 31/12/2021

	2021	2020	2019	2018
VARENNE VALEUR A-EUR	+19,55 %	+10,55 %	+10,56 %	-3,42 %

<sup>1</sup> Performances nettes de frais liés au fonds, brutes des frais liés au cadre d'investissement et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

## SCI PERIAL EURO CARBONE

Conscient que le bâtiment est l'un des principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre en France et en Europe, PERIAL Asset Management au travers de PERIAL Euro Carbone propose aux investisseurs professionnels une SCI bas carbone labélisée ISR.

L'objectif du fonds est de proposer aux investisseurs une solution d'investissement leur permettant de renforcer leur exposition à la performance immobilière des marchés de bureaux en Europe, tout en répondant à leur problématique de décarbonation des investissements.

PERIAL Euro Carbone est gérée selon une stratégie « bas carbone ». Cette démarche est déployée à l'échelle du fonds grâce à la mise en place de plan d'optimisation, de réduction puis de compensation des émissions de gaz à effet de serre de chaque immeuble du portefeuille. Lors de chaque acquisition, une due diligence focalisée sur la performance carbone de l'actif est réalisée, des recommandations et des travaux permettant de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) pourront être entrepris et des résultats concrets d'économie d'énergie seront visés.

CODE ISIN

FR0014002MX7 (PART A)

ÉCHELLE DE RISQUE

3/7



La maîtrise et la réduction des émissions de GES des bâtiments est pilotée par l'équipe Développement Durable de PERIAL AM, en partenariat avec Ecoact, acteur reconnu et leader sur le marché du carbone. Les émissions de GES restantes et constatées par un bilan carbone annuel réalisé à l'échelle du fonds feront l'objet d'investissements dans des projets de compensation carbone. PERIAL Euro Carbone adopte une stratégie « fonds pur immobilier » en investissant essentiellement dans de l'immobilier physique. L'objectif de performance du fonds est de 4 % par an ■

### PERFORMANCES NETTES<sup>(2)</sup> AU 31/12/2021

	2021	2020	2019	2018
SCI PERIAL EURO CARBONE	N/A	N/A	N/A	N/A

<sup>2</sup> Performances nettes des frais liés au fonds, brutes des frais liés au cadre d'investissement et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

La première Valeur Liquidative de la part A de PERIAL Euro Carbone date du 8 juillet 2021. N'ayant pas encore connu une année pleine, la SCI PERIAL Euro Carbone ne présente pas à ce jour de performance annuelle. Elle cible un objectif de performance de 4 % net/an (dividendes réinvestis).

## GINJER ACTIFS 360

Si, le 11 novembre 2011, on vous avait dit: « vous allez faire face à une première guerre impliquant la Russie, la peur d'une faillite de la Grèce, le Brexit, l'élection de Trump, la guerre commerciale entre la Chine et les USA, une pandémie mondiale, puis une seconde guerre impliquant la Russie, faisant trembler le monde, ou encore le pétrole, actif réel à un prix de -40 \$ », auriez-vous cru en une hausse de plus de 90 % du CAC? Non bien sûr. Cela valide bien notre thèse: compléter la lecture du fondamental avec une lecture innovante du risque.

Ginjer Actifs 360 est un fonds flexible diversifié, qui peut être investi de 0 à 100% sur chaque classe d'actifs pure. L'univers d'investissement est l'Union européenne, la Suisse et la Norvège. Le fonds peut comporter des obligations, du cash, des convertibles et des actions. Cela implique une transparence et une lisibilité totale.

CODE ISIN

FR0011153014

ÉCHELLE DE RISQUE

6/7



La flexibilité se fera en fonction des risques identifiés dans nos outils. Aussi face à des peurs nous serons capables de garder le cap comme en 2016, 2018, 2020 ou encore 2022. Le but est de protéger nos clients des risques, non des peurs. Si nous constatons une absence de risque systémique, nous privilégions alors la lecture fondamentale. Notre objectif de donner un prix aujourd'hui pour demain prend alors le dessus.

En résumé une approche bon père de famille sur la durée complétée d'une protection des risques systémiques ■

### PERFORMANCES NETTES<sup>(3)</sup> AU 31/12/2021

	2021	2020	2019	2018
GINJER ACTIFS 360	+24,7 %	-4,13 %	+17,56 %	-15,59 %

<sup>3</sup> Performances nettes des frais liés au fonds, brutes des frais liés au cadre d'investissement et hors fiscalité et prélèvements sociaux.

LES UNITÉS DE COMPTE PRÉSENTENT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL. ELLES SONT SOUMISES AUX FLUCTUATIONS DES MARCHÉS FINANCIERS À LA HAUSSE COMME À LA BAISSÉ. LEURS PERFORMANCES PASSÉES, PRÉSENTÉES DANS CE DOCUMENT, NE PRÉJUGENT PAS DE LEURS PERFORMANCES FUTURES. AVANT DE SÉLECTIONNER UN SUPPORT D'INVESTISSEMENT, NOUS VOUS RECOMMANDONS DE LIRE SON DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS DE L'INVESTISSEUR (DICI), DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION CONSIDÉRÉE. LA LISTE COMPLÈTE DES UNITÉS DE COMPTE RÉFÉRENCÉES DANS LES CONTRATS CONÇUS PAR SURAVENIR EST DISPONIBLE DANS LES CONDITIONS CONTRACTUELLES.

# LA PHILANTHROPIE

La philanthropie peut s'exprimer sous diverses formes : du temps consacré au sein d'une association<sup>(1)</sup>, à la volonté de contribuer financièrement au développement d'un objectif d'intérêt général.

Chaque année, la générosité des Français s'exprime par le montant important des dons réalisés<sup>(2)</sup>. Ces dons peuvent prendre plusieurs formes : dons lors des collectes alimentaires, dons d'objets, de vêtements au profit d'associations qui luttent contre la pauvreté, dons en numéraire pour l'ensemble du secteur caritatif...

Cet altruisme financier est accompagné par les pouvoirs publics, qui offrent une réduction d'impôts correspondant au montant donné, sous réserve que l'organisme<sup>(3)</sup> :

- poursuive un but d'intérêt général
- restaure des monuments historiques
- développe les connaissances scientifiques
- participe à l'exercice d'un culte ou favorise l'enseignement supérieur<sup>(4)</sup>

Les dons ne dépassant pas 1000 € en faveur des organismes qui viennent en aide aux personnes en difficulté ouvrent droit à une réduction d'impôts de 75 %. Les autres dons défiscalisés offrent une réduction d'impôts de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu annuel. La fraction des dons supérieure au plafond est reportable pendant 5 ans.

La volonté de transmettre une partie de son patrimoine pour favoriser une cause peut aussi être différée au moment de son décès.

La rédaction de dispositions testamentaires en faveur d'une association est une pratique courante, elle viendra fléchir la transmission de tout ou partie de la quotité disponible.

Attention, seuls les legs réalisés au profit des organismes listés précédemment sont exonérés de droit de succession<sup>(5)</sup>. La transmission en faveur d'autres entités engendre des droits de mutation à titre gratuit à hauteur de 60 %.

Il est donc parfois préférable d'utiliser le mécanisme du contrat



d'assurance-vie pour désigner une association bénéficiaire en cas de décès. Ainsi, si cette dernière n'entre pas dans les critères fixés par le législateur pour être exonérée de taxation, la fiscalité en cas de décès, favorable du contrat d'assurance-vie viendra à s'appliquer (exonération des capitaux versés avant 70 ans jusqu'à 152 500 € puis 20 % de taxation au-delà, pour les capitaux versés après 70 ans, abattement de 30 500 € et exonération des produits).

Toutefois, des précautions rédactionnelles s'avèrent nécessaires :

- Vérifier que les statuts de la personne morale bénéficiaire mentionnent la possibilité de recevoir des capitaux issus du dénouement d'un contrat d'assurance-vie.
- Prévoir l'éventualité de la dissolution de l'association avant le décès de l'assuré en indiquant des bénéficiaires de second rang.

Enfin, des stratégies d'ingénierie permettent parfois d'optimiser l'intention charitable, comme un démembrement temporaire d'un contrat de capitalisation en faveur d'une association, la création d'une fondation sous égide, ou un legs net de droit qui permet de favoriser une cause sans appauvrir certains héritiers.

Alors quelle que soit la forme de votre générosité, n'hésitez pas à échanger avec votre conseiller! ■

(1) 1,5 million d'associations recensées en France, Recherche et solidarité novembre 2021

(2) 5 milliards d'euros de dons aux œuvres en France en 2020

(3) Association, fondation, organisme à but non lucratif

(4) Liste précise à l'article 200 du Code Général des Impôts

(5) Art 795 du CGI



**CE NUMÉRO DE PRIORITÉ INFORMATION VOUS EST OFFERT PAR :**

**Sully Finance**

10, Rue Sully 69006 Lyon  
Tel : 04 82 53 53 72 Mobile: 06 71 78 20 45 acgs@sullyfinance.fr  
www.sullyfinance.fr

Sully Finance est membre du Groupement Conseil Patrimonial de Famille <https://www.conseilpatrimonialdefamille.fr/>  
CIF (Conseiller en Investissement Financier) N°D014318 membre de la CNCIF-  
Association agréée par l'AMF Immatriculé à l'ORIAS n°14002185  
COA (Courtier d'assurance ou de réassurance) immatriculé à l'ORIAS n°14002185  
COBSP (Courtier en opérations de banque et services de paiement)  
www.orias.fr – Sous le contrôle de l'Autorité des Contrôles Prudentiel et de Résolution –  
ACPR 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09  
Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce,  
carte professionnelle n°CPI69012018000027023 délivrée par la CCI de Lyon

**Priorité information 06/2022**  
ISSN 2678-6516

**Directrice de la publication :**  
Anne-France Gauthier

**Responsables de la rédaction :**  
Nicolas Delvert, Sylvain Jolibert, Sarah Poirier,  
Léa Merdy et Mathilde Dutilly

**Crédits photos :**  
Adobe Stock

**Maquette :** Disain.fr

Vie Plus : filière de Suravenir dédiée aux CGP et courtiers  
Tour Ariane - La Défense 9 - 5, place de la Pyramide - 92088  
Paris la Défense Cedex.

Suravenir: Siège social: 232, rue Général Paulet - BP 103  
29802 Brest Cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de  
surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000 euros.  
Société mixte régie par le Code des assurances / Siren  
330033127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité  
de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest  
75436 Paris Cedex 9).

Document commercial dépourvu  
de valeur contractuelle.